



Procès-verbal

Assemblée générale extraordinaire du CD76TT

Le samedi 12 septembre 2020 à 14 h 00

Salle des Congrès de la Ville de DIEPPE

Monsieur Patrick LEVEE précise au début de cette assemblée générale extraordinaire que chaque club seinomarin a reçu une copie des statuts et du règlement intérieur modifiés. Ce travail de rédaction et de modification collégial a pu se faire grâce aux connaissances de terrain et de juriste d'Adrien POIGNIE. Patrick le remercie pour l'investissement et le travail fournis.

Plusieurs raisons ont amené le CD76TT à modifier ces documents :

1 des règlements interministériels transmis auprès des fédérations ont précisé l'obligation d'avoir dans les conseils d'administration 25 % du sexe le moins représenté. Ce quota s'appliquera aussi pour le bureau exécutif du CD76TT.

2 Souhait et volonté du CA sortant d'avoir une gouvernance de proximité : les responsables de district (au nombre de trois : le district rouennais, le district havrais et le district dieppois) seront membres de droit du bureau exécutif.

3 Autorisation de faire les conseils d'administration et les réunions du bureau exécutif en distanciel

Un décret autorisant la tenue des CA en distanciel et la prise de décisions suite à la délibération jusqu'au 31 juillet 2020, ce décret a été prorogé jusqu'au 31 Décembre 2020. Cette disposition peut s'envisager en permanence si les statuts ou le règlement intérieur le prévoit.

4 Généralisation de l'utilisation de sigles pour que les documents soient plus facilement lisibles et interprétables.

La délibération se fait à main levée, selon le souhait à l'unanimité de l'assemblée générale présente : les statuts et le règlement intérieur sont approuvés à l'unanimité.

La secrétaire

C.SAMSON

le président du CD76TT

Patrick LEVEE